

POLICY BRIEF

Les travailleur.euse.s du textile tunisien en quête de dignité et de justice face à des pratiques abusives et discriminatoires

Mai 2023

Introduction

Dans un travail conjoint, les organisations Avocats Sans Frontières (ASF), le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES) et l'organisation I Watch, dans le cadre du projet PREVENT, ont mis en place un mécanisme visant à fournir l'accès à l'information et à l'assistance judiciaire aux personnes les plus exposées aux violations des activités des entreprises industrielles, notamment dans le secteur du textile¹. L'objectif principal était d'informer les travailleurs et les travailleuses sur leurs droits économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que des procédures prévues par la législation nationale.

À ce jour, la permanence juridique relative au secteur du textile créé dans la région de Monastir, capitale de l'industrie du textile, a enregistré 670 consultations juridiques et judiciaires en faveur des travailleur.euse.s du secteur. Il est important de noter qu'au moins 85% des personnes ayant reporté des violations de leurs droits socio-économiques, sont des femmes. Cet échantillon reflète les

injustices socio-économiques et la vulnérabilité des travailleuses du textile en Tunisie. Ces injustices sont causées par des abus et des violences économiques commis à leur encontre par des entreprises dont plusieurs sont des sous-traitants d'entreprises multinationales qui manquent systématiquement à leurs obligations et à l'application du devoir de diligence tout au long de la chaîne d'approvisionnement, comme énoncé par les standards internationaux.

Les ravages d'une mondialisation sans règles et sans limites

L'industrie textile pèse aujourd'hui 3000 milliards de dollars. Plus de 130 milliards de vêtements² sont consommés chaque année dans le monde, et cela représente plusieurs dizaines de millions de tonnes. Cependant, depuis des années, des organisations de défense des droits humains et rapports officiels ont documenté des violations systémiques des droits des travailleur.euse.s liées au modèle de production dans l'industrie de l'habillement à travers le monde.

1

<https://www.facebook.com/ASF.Tunisie/videos/2842778619269424/>

² <https://www.rtbf.be/article/investigation-ecologie-conditions-de-travail-precaires-copies-colles-les-dessous-de-la-fast-fashion-10676619>



En avril 2013, l'effondrement du Rana Plaza, une usine de vêtements « *fast-fashion* » a causé la mort de 1138 et plus que 2000 blessés. Cette tragédie a suscité une prise de conscience mondiale et a levé le voile sur les inégalités et les nombreuses violations des droits humains perpétrées par des multinationales à l'encontre des travailleur.euse.s de l'industrie mondiale du textile et de la mode.

Dix ans après, les employé.e.s des pays tiers, notamment dans des chaînes d'approvisionnement sont toujours surexploitées et peinent à faire valoir leurs droits.

Les conditions de travail n'ont pas évolué et peu d'avancées ont été effectuées dans l'application des cadres internationaux contraignants. Dans les faits, les travailleur.euse.s restent soumis.es à des volumes d'horaires élevés, des heures supplémentaires forcées ou bien non rémunérées et très peu de jours de repos³.

Les ouvriè.e.s du textile en première ligne des effets d'une mondialisation sauvage en Tunisie

Au rythme d'une mondialisation qui s'accélère, le secteur du textile et de la confection en Tunisie connaît une croissance très rapide à partir des années 1990. En 2012, il représentait encore un tiers des entreprises et 35,7% de la main d'œuvre dans le secteur industriel, ainsi que le quart du produit intérieur brut (PIB) des produits industriels tunisiens. Cependant, derrière ces chiffres attestant son importance économique, cette industrie a en réalité connu une régression depuis 2005 qui a entraîné de lourdes répercussions. Une enquête de terrain⁴ a étudié le cas des travailleuses dans la région de Monastir, considérée comme la capitale du textile Tunisie, et le résultat est à la fois édifiant et

emblématique. L'enquête répertorie de nombreuses violations des droits humains perpétrées dans un secteur dominé par les multinationales.



En cause, la suppression en 1995 des quotas déterminés par les accords multifibres qui a causé une perte considérable de leur marché pour les entreprises en Tunisie en rendant leurs produits moins compétitifs. Pour s'adapter à la pression économique, les employeur.euse.s ont réduit les coûts de production, y compris les salaires et les conditions de travail des travailleur.euse.s. Cette course aux bas coûts a eu des conséquences désastreuses sur les droits économiques et sociaux des travailleur.euse.s, qui sont souvent exploité.e.s et soumis.es à des conditions de travail dangereuses. Cette situation est aggravée par les dictats des multinationales sur l'industrie textile, qui imposent souvent des conditions de travail abusives à leurs fournisseur.euse.s locaux.les, sans prendre en compte les conséquences pour les travailleur.euse.s.

Les ouvrières interrogées pendant nos consultations, témoignent de la détérioration de leurs conditions de vie et de travail, qui se sont davantage fragilisées en raison de la dégradation du rapport de production. Elles dénoncent :

³ <https://www.oxfamfrance.org/agir-oxfam/8-ans-apres-rana-plaza-inegalites-pauvrete-et-violations-des-droits-humains-dans-lindustrie-mode/>

⁴ Violations des droits économiques et sociaux des femmes travailleuses dans le secteur du textile dans la région de Monastir, Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux : <http://www.ftdes.net/rapports/textile.fr.pdf>

- *Conditions de travail indignes* : locaux professionnels trop petits, problèmes d'aération et d'éclairage, poste de travail en mauvais état, matériel de secours et de prévention des incendies absent ou défectueux, insuffisance du nombre de sanitaires (vestiaires, douches, W.C.), des problèmes d'hygiène, l'absence ou l'exiguïté de lieux de repos ou de cantine, le manque de réfrigérateurs pour conserver les aliments apportées par les ouvrières, ainsi que des cas de harcèlement sexuel perpétrés par les supérieurs hiérarchiques
- *Certaines conditions d'emploi sont illégales et indécentes* : contrats de travail non écrits ou non conformes à la loi, des documents rédigés en français et pas en arabe pour un ensemble majoritairement arabophone, le renouvellement des contrats à durée déterminée sans cause réelle et sérieuse, l'absence ou l'irrégularité des bulletins de paie et de la protection sociale, le non-respect du salaire minimum, du temps de travail, du paiement des heures supplémentaires ou du droit au repos, travail forcé lié à l'endettement envers l'employeur.euse.

À la précarité de l'emploi, s'ajoute aussi la précarité du chômage qui sont des conséquences aggravées par la flexibilité des lois sur l'investissement dont bénéficient les employeur.euse.s étranger.ère.s : « *il suffit ainsi d'annoncer des difficultés ou un état de faillite, changer de nom et délocaliser pour éviter toute poursuite liées à la détérioration des relations de travail* »⁵.

Nous avons constaté que 90% de nos consultations concernaient un licenciement abusif dû à une fermeture soudaine et illégale d'entreprises.

Entre 2019 et 2022, 138 usines de l'industrie du textile et de la confection ont fermé leurs portes laissant des milliers de personnes sans emploi et sans indemnités, en absence totale de réparations effectives.

Le cas de **1800 travailleuses licenciées abusivement en 2013 par une multinationale belge, est révélateur à la fois de la difficulté d'accéder à des voies de recours et de l'impunité dont bénéficient les multinationales qui ferment sans même poser de préavis**. En effet, seulement 311 ouvrières ont pu intenter un procès à leurs ex-employeur.euse.s, et ont vu leur licenciement reconnu comme abusif par le tribunal en 2014, ainsi que des indemnités (s'élevant à plus de quatre millions de dinars tunisiens)⁶. Néanmoins, jusqu'à ce jour, ces condamnations sont restées sans suite et n'ont pas donné lieu à des réparations adéquates : seule une infime partie des indemnisations ont été réellement versées (à peine 6% du montant global)⁷.

Les ouvriers et ouvrières du groupe JBG attendent la suite des procédures d'exécution et espèrent toujours recevoir des indemnités de licenciement abusif qui regroupent les montants les plus grands dans leurs jugements.

Les travailleuses du secteur du textile : victimes du secteur informel

La crise socio-économique dans le pays et la mondialisation ont globalement intensifié un processus de croissance du travail informel dans le secteur du textile. Selon une étude réalisée par L'Organisation Internationale du

⁵ idem

⁶ Communiqué d'Avocats sans frontière du 16 juin 2014 : <https://www.asf.be/fr/blog/2014/06/16/victory-for-311-tunisian-workers/> ;

<https://www.webmanagercenter.com/2019/12/13/441556/la-chute-de-jacques-bruynoghe-le-roi-du-jeans-en-tunisie/>

⁷ Essentiellement de la saisie et revente du peu de matériel restant

Travail en 2022⁸, l'emploi informel a représenté 26,8 % de la population active occupée en 2020, soit plus de 910 000 emplois .

Le travail informel au sein du secteur du textile en Tunisie s'est intensifié avec la crise du secteur, accentué par la pandémie de la COVID-19 et les fermetures illégales et soudaines des entreprises multinationales dans la région. Les travailleuses endettées et se trouvant dans une situation de chômage forcé, se retrouvent obligées de recourir au travail informel dans la région en absence totale de toute garantie de droits.

Les ayants droits de la permanence nous reportent les conditions désastreuses ainsi que les discriminations et les violations dont elles sont victimes au sein de ces usines clandestines.

RECOMMANDATIONS

Il est important de rappeler que les droits des travailleur.euse.s doivent être protégés et respectés. Les entreprises doivent être tenues responsables de la garantie de conditions de travail justes et équitables, de salaires équitables et de droits syndicaux pour tous les travailleur.euse.s. Les gouvernements doivent jouer un rôle crucial dans la promotion et la protection de ces droits en adoptant des politiques et des lois appropriées.

Dans ce sens, les organisations recommandent :

- L'adoption d'une réelle politique d'État sur la promotion des droits humains et prévention des abus et des violations de la part des acteur.rice.s économiques nationaux.les ou internationaux.les ainsi que public.que.s, par

l'élaboration d'un **plan national d'action** élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes afin de mettre en œuvre les *Principes directeurs des Nations Unies sur le respect des droits humains dans les entreprises*⁹ .

- Garantir l'effectivité et l'efficacité des recours judiciaires et des réparations aux personnes des conséquences des fermetures illégales des multinationales
- Agir contre « *les obstacles juridiques, pratiques et autres* », tels que la corruption, les pressions économiques et politiques, le manque de transparence et d'accès à l'information, la contrainte de la charge de la preuve .. qui portent atteintes à la réalisation des droits susmentionnés.
- La révision des législations nationales afin qu'elles obligent les entreprises nationales et multinationales à un devoir de vigilance préservant ainsi les droits socio-économiques et environnementaux des travailleur.euse.s et des citoyen.ne.s.
- Concernant les entreprises du secteur textile, se conformer à la mise en place un devoir de diligence en ligne avec les standards internationaux existants y compris le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure.

Ce Policy brief est le fruit des contributions de Zeineb Mrouki et de Grazia Scocca, enrichies par les précieux commentaires de Seif ben Youssef et Mounir Hssine



Avocats Sans Frontières est une ONG internationale spécialisée dans la défense des droits humains et le soutien à la justice.

Responsabilité éditoriale : Chantal Van Cutsem

140 avenue de la chasse, 1040, Bruxelles, Belgique



Le Forum Tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) : est une ONG, neutre, indépendante de tout parti politique et de toute institution religieuse. Elle a été créée en 2011 dans le but de défendre les droits économiques et sociaux des populations sur le plan national et international.



PREVENT est un projet mis en œuvre par ASF, FTDES et IW et financé par l'Union européenne en Tunisie . Il œuvre pour la défense et la promotion des droits socio-économiques et environnemtiaux dans le secteur du textile et des énéetgies extractives .

